



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE PERIGUEUX  
Pôle Topographique de Gestion Cadastrale  
15, Rue du 26<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie  
24053 PERIGUEUX CEDEX  
☎: 05 53 03 35 80 📠: 05 53 03 36 40  
Réception sur rendez vous**

**CONSERVATION CADASTRALE  
Tournée annuelle**

**AVIS  
AUX PROPRIETAIRES  
FONCIERS**

**Mesdames et Messieurs les propriétaires fonciers sont informés que, pour effectuer les opérations de conservation cadastrale, William REBIERRE, Géomètre Cadastreur, circulera sur le territoire de la commune de**

**AUBAS**

**dans la période du 01/06/24 au 30/10/24**

**et peut être amené à réaliser des travaux topographiques dans les propriétés publiques et privées.**

**Le présent avis est affiché par ordre du maire soussigné.**

**A AUBAS , le.....**

PERIGUEUX, le 29 mai 2024

DIRECTION GENERALE DES FINANCES  
PUBLIQUES  
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE PERIGUEUX  
Pôle Topographique de Gestion Cadastrale  
15, Rue du 26ème Régiment d'Infanterie  
24053 PERIGUEUX CEDEX  
Tel: 05 53 03 35 80  
Mél : ptgc.240.perigueux@dgfip.finances.gouv.fr  
Réception sur rendez vous

**MAIRIE DE AUBAS**

**Le Bourg**

**24290 Aubas**

**TOURNEE GENERALE  
DE CONSERVATION CADASTRALE**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que William **REBIERRE**, Géomètre du Cadastre, se rendra dans votre commune dans la période

du 01/06/24 au 30/10/24

pour procéder aux opérations de la tournée de conservation cadastrale concourant, notamment, à la mise à jour :

- des bases des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et des taxes annexes;
- du plan cadastral.

Vous trouverez sous ce pli une affiche destinée à aviser les propriétaires fonciers et les contribuables, accompagnée de l'arrêté préfectoral relatif à la tournée de conservation cadastrale. Je vous prie de les dupliquer afin de les faire placarder aux lieux accoutumés.

Je vous saurais gré de faire tenir prêtes les différentes pièces énumérées ci après:

- 1 - Le registre de demande de permis de construire, ainsi que les demandes elles même, adressées à la mairie depuis la précédente tournée générale.
- 2 - Les déclarations intéressant les impôts locaux et les actes, plans compris, touchant à la consistance de propriétés, que vous auriez pu recueillir directement.
- 3 - Les délibérations portant sur la désignation le numérotage ou la modification de la voirie communale.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'inspecteur,

E ric TRIKI

